

enseigner sans diplome?

Par yajirobe, le 25/06/2006 à 14:22

voilà

à la rentrée, je vais pouvoir donner des cours de tai chi chuan.

je fais parti d'une association internationnale.

Je n'ai pas le brevet d'état correspondant à la spécialité.

néanmoins, j'ai déjà le tronc commun (il me manque la specialite qui se passe sur une année).

Et je passerai la spécialité dans un an ou deux.

Je voulais savoir si en france on a le droit d'enseigner une telle activité sans BE (donc sans diplome de la fédération francaise).

Je suis en train de me renseigner comment fonctionne la fédé avec ces activités.

Qu est ce que je risque si j'enseigne l'activité sans diplome?

voilà

merci d'avance pour vos réponses

Par **jeeecy**, le **08/07/2006** à **14:28**

a mon avis sans ce diplome tu ne dois pas pouvoir exercer ton activite, ce qui me parait logique sinon n'importe qui pourrait faire n'importe quoi comme metier

imagine un etudiant en medecine qui a sa 6eme année sur 8 ou 9 et qui dit maintenant je vais m'installer...